



**AVIS PUBLIC**  
**Promulgation du règlement n° 982-2**

Avis public est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

**QUE** le règlement n° 982-2 modifiant le règlement n°982 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, a été adopté par le Conseil municipal le 28 novembre 2022.

Le règlement n° 982-2 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villesadp.ca](mailto:greffe@villesadp.ca) ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

*Marie-Eve Charron*

Marie-Eve Charron, technicienne juridique  
Greffière adjointe